

01 fév 2013 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2013

Reconnaissance de calamité publique

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à reconnaître les inondations survenues du 5 au 7 mars 2012 sur le territoire de la Flandre occidentale comme calamité publique. Le Conseil des ministres a également pris connaissance de l'état des lieux financier de la Caisse nationale des calamités.

Les inondations survenues du 5 au 7 mars sur les communes de Ypres, Menin et Wevelgem en Flandre occidentale ont été considérées comme calamité publique, suite à l'avis du Ministère de la Communauté flamande.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>